

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/11/2010

Réception par le Prefet : 30/11/2010

Publication : 03/12/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 26 novembre 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2009-5-2-2 du 10 décembre 2009 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue :
 - une aide de 18 453 € à la Sàrl « Hôtel du Bollenberg » à WESTHALTEN, selon la fiche de présentation annexée au rapport,
 - une aide de 9 106,50 € à M. Bertrand WETTERER à ORBEY, selon la fiche de présentation annexée au rapport ;
- autorise le Président à signer avec les bénéficiaires une convention d'attribution de subvention sur la base de la convention-type approuvée par la délibération de la Commission Permanente n° CP-2010-3-2-1 du 26 février 2010 ;
- décide de prolonger jusqu'au 31 mars 2011 la durée de validité de l'aide attribuée à la Sàrl « Au Touring Hôtel Restaurant » à THANNENKIRCH lors de la Commission Permanente du 13 juillet 2007, approuve l'avenant N° 1 à la convention afférente et autorise le Président à le signer ;

- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : printemps 2010 à automne 2010

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 259 705 €
Montant H.T. éligible : 147 625 €

Détail des investissements éligibles :

- Rénovation fondamentale de 12 chambres
- Rénovation partielle de 7 chambres

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement / Emprunt	222 799 €
Région Alsace	18 453 €
Département 68	18 453 €
TOTAL	259 705 €

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, localisé dans une commune de moins de 15.000 habitants, il est proposé d'attribuer à la **Sàrl « Hôtel du Bollenberg »** une subvention de 36 906 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T. éligible estimé à 147 625 €, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 18 453 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

Hôtel-Restaurant « Wetterer »
68370 ORBEY

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT : M. BERTRAND WETTERER

STATUT JURIDIQUE : Fonds : M. Bertrand Wetterer

Murs : M. Bertrand Wetterer

FORMATION / EXPERIENCE

PROFESSIONNELLE :

M. Wetterer est titulaire du CAP et BEP cuisine.

A partir de 1993, il travaille dans l'établissement familial en tant que responsable de salle puis en prend la location gérance en 1997.

Depuis janvier 2002, M. Wetterer est propriétaire de l'établissement et en assure l'exploitation.

CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :

Situé au cœur du massif, à proximité des sentiers de randonnée et des pistes de ski, l'établissement, dispose de 15 chambres classées 2 étoiles et d'une salle de restaurant offrant un total de 45 couverts. Accueillant à 90% une clientèle individuelle de loisirs, l'hôtel restaurant est membre des Logis (2 cheminées / 2 cocottes), et des tables et auberges de France.

La structure emploie 3 personnes et atteint un taux d'occupation de l'ordre de 42%, inférieur à la moyenne des établissements de la catégorie.

PROJET

DESCRIPTION :

Le projet présenté porte sur la rénovation complète de 5 chambres et de la salle de restaurant, ainsi que l'amélioration de 5 chambres.

OBJECTIF :

Le projet présenté vise une plus-value qualitative, avec notamment la reprise complète de 5 salles de bains.

EMPLOIS CREEES : Le projet n'aura aucune incidence en termes d'emplois.

MAITRE D'OUVRAGE : M. Bertrand WETTERER – Hôtel Restaurant Wetterer

ET BENEFICIAIRE DE APE : 5510Z – Hôtels et hébergement similaire

LA SUBVENTION : SIRET : 410 607 402 00014

adresse : 206A Basses Huttes – 68370 ORBEY

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : janvier à mai 2010

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 96 918 €

Montant H.T. éligible : 72 852 €

Détail des investissements éligibles :

- Rénovation complète de 5 chambres (y compris salles de bains)
- Réaménagement / amélioration de 5 chambres
- Rénovation de la salle de restaurant

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement / Emprunt	69 598,50 €
Région Alsace	9 106,50 €
Département 68	9 106,50 €
Feader	9 106,50 €
TOTAL	96 918,00 €

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, localisé dans une commune de moins de 15.000 habitants, il est proposé d'attribuer à **M. Bertrand Wetterer** une subvention de 18 213 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T. éligible estimé à 72 852€, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 9 106,50 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

Soutien du Département du Haut-Rhin à l'hôtellerie familiale et indépendante

Avenant N° 1 à la convention du 20 septembre 2007 relative à la subvention d'investissement accordée par le Département du Haut-Rhin à la Sàrl « Au Touring Hôtel Restaurant » à THANNENKIRCH

- VU la délibération n°2^e/77-07 de la Commission Permanente du 13 juillet 2007,
- VU la convention entre le Département du Haut-Rhin, la Sàrl « Au Touring Hôtel Restaurant » du 20 septembre 2007,
- VU la délibération n°de la Commission Permanente du 26 novembre 2010,

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme), dont le siège est 100 avenue d'Alsace – BP 20351 – 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 13 juillet 2007,

et

La Sàrl « Au Touring Hôtel Restaurant », dont le siège est Route du Haut-Koenigsbourg – 68590 THANNENKIRCH, représentée par M. Antoine STOECKEL, exploitant l'Hôtel Restaurant sous l'enseigne, « Touring Hôtel », sis Route du Haut-Koenigsbourg – 68590 THANNENKIRCH,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La Sàrl « Au Touring Hôtel Restaurant » a obtenu lors de la Commission Permanente du 13 juillet 2007 une subvention de 42 865 € au titre du dispositif d'aide à l'hôtellerie familiale et indépendante pour le projet de développement de son établissement à THANNENKIRCH.

Ce projet visait la réalisation d'un nouveau bâtiment de 2 niveaux comprenant :

- une salle de séminaire,
- un hammam,
- un sauna,
- une piscine chauffée avec bassin intérieur et extérieur.

Les travaux prévus ne pourront être réalisés dans le délai imparti, compte tenu de difficultés inhérentes au chantier qui sera achevé d'ici fin mars 2011. Aussi, la Commission Permanente du 26 novembre 2010 a décidé de prolonger la durée de validité de l'aide jusqu'au 31 mars 2011.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de versement de l'aide départementale.

ARTICLE 1ER :

L'article 6 de la convention susvisée est modifié comme suit :

Le bénéficiaire de la subvention faisant l'objet de la présente convention dispose :

- D'un délai d'un an à compter de la notification de l'aide pour commencer les travaux ;
- D'un délai jusqu'au 31/03/11 à compter de la notification pour achever lesdits travaux.

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à COLMAR, le

Pour le Département du Haut-Rhin
Le Président du Conseil Général,

Pour la Sàrl «Au Touring Hôtel Restaurant»
M. Antoine STOECKEL
(cachet + signature)